



RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

UNE ATTAQUE EN RÈGLE

CONTRE LES SALARIÉS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dans son rapport du 20 septembre relatif à l'application des lois de financement de la Sécurité sociale la Cour des Comptes préconise de nouvelles dispositions portant sur la diminution des dépenses de soins, le contrôle sur les prescriptions des médecins, « l'efficience » de l'hôpital, etc... qui n'auront pour résultat, une fois de plus, d'affaiblir notre protection sociale et plus particulièrement notre Sécurité sociale au détriment des allocataires, assurés sociaux, retraités,...

Ce rapport attaque également le personnel de la Sécurité sociale et en particulier celui du régime général.

Prenant appui sur une méthode et des données pour le moins « farfelues », la Cour des Comptes estime que le temps de travail moyen dans le régime général de Sécurité sociale est inférieur de 67 h par an à la durée légale annuelle, ce qui représente... 17 minutes par jour. Ce qu'oublie la Cour des Comptes, c'est que les salariés de la Sécurité sociale, comme l'ensemble des salariés de ce pays bénéficiaient jusqu'à présent du Code du Travail et d'une Convention Collective qui garantissaient des droits et acquis sociaux. La loi El Khomri tombe à pic pour remettre en cause ces garanties...

Par ailleurs, la Cour estime que l'absentéisme est trop élevé dans nos organismes.

Elle en déduit donc qu'il faut augmenter le temps de travail, contrôler l'absentéisme, renforcer la mobilité des salariés entre les organismes pour faciliter l'ajustement des effectifs aux besoins, mettre en place un système de rémunération basée davantage sur l'individuel et « l'absentéisme »...

Qu'en conclue la Cour : Remettre en cause les droits des salariés, les pénaliser financièrement lorsqu'ils sont malades ou en maternité, casser la convention collective et le code du travail ... permettraient de gagner 370 millions d'euros, l'équivalent de 10 000 emplois.

Que cherche la Cour des Comptes : les Conventions d'objectifs et de gestion ont depuis 10 ans supprimé 21000 emplois dans nos organismes, elles doivent toutes être très prochainement renégociées. Les salariés du régime général ont vu leur salaire stagner, la valeur du point est bloquée depuis 2010. En sortant son rapport, la Cour prépare le terrain d'une nouvelle cure d'austérité.

La FNPOS-CGT condamne fermement ce rapport et ses préconisations, elle appelle les salariés à tout mettre en œuvre pour s'opposer aux sales coups qui se préparent.

Montreuil, le 29 septembre 2016



LA FNPOS-CGT

NE REMERCIERA PAS LA MINISTRE

Marisol Touraine vient d'annoncer fièrement : "L'histoire de ce quinquennat, c'est la fin des déficits sociaux. La droite avait multiplié les franchises et creusé le déficit. Nous avons sauvé la Sécu."

A quel prix ? Comment la ministre qui ferme des milliers de lits dans l'hôpital public, qui réduit les dépenses de santé, qui bloque les retraites, qui rabote les prestations familiales, qui supprime des milliers d'emplois dans la Sécurité sociale dont les premières victimes sont les assurés sociaux, les retraités, les allocataires peut-elle, sans aucune vergogne, affirmer une telle ineptie.

Comment oser affirmer que la Sécurité sociale est sauvée alors que tous les ans, 30 milliards de cadeaux sont faits au patronat en l'exonérant de cotisations.

Comment oser affirmer que la Sécurité sociale est sauvée quand le projet de loi de financement de la Sécurité sociale affaiblit notre système de protection sociale.

La FNPOS-CGT ne dit pas merci à la Ministre qui n'a rien sauvée, si ce n'est les intérêts du patronat.

La FNPOS-CGT continuera à combattre cette politique de destruction qui tue la Sécurité sociale.

